



COMMISSARIAT GENERAL

N/Réf: 540/92/CG/01/207/EM/2025

AVIS DE MISE EN VENTE

L'Office Burundais des Recettes (OBR) informe le public qu'il procédera à la vente aux enchères du matériel roulant constitué des véhicules et motocyclettes se trouvant dans les provinces de Bujumbura, Rumonge, Bururi, Rutana, Makamba, Cankuzo et Ruyigi.

Les véhicules et motocyclettes sont garés dans les lieux indiqués dans l'annexe.

1. La vente aura lieu le mardi 08 avril 2025 pour le matériel se trouvant à Bujumbura, Rumonge et Bururi, le mercredi 09 avril 2025 pour celui se trouvant à Makamba et Rutana et le jeudi 10 avril 2025 pour le matériel se trouvant à Ruyigi et Cankuzo chaque fois à partir de 10h00, respectivement dans les enceintes des Bureaux de l'OBR sis à Rumonge, Rutana et Ruyigi.

La visite de ces véhicules et motocyclettes pourra être effectuée tous les jours ouvrables de 8h00 à 15h00 dans leurs endroits respectifs, à partir du 27 mars 2025 ;

2. Le jour de la vente, chaque soumissionnaire se présentera muni d'une enveloppe sous pli fermée contenant la caution de soumission qui est un chèque certifié au nom de la Commission chargée de la Vente aux enchères des Biens du domaine Privé de l'Etat (CVBPE) et d'une feuille sur laquelle est inscrite le prix proposé pour chaque lot ;
3. Le soumissionnaire qui n'aura pas présenté un chèque certifié de la caution ne sera pas autorisé à participer à la vente ;
4. Le soumissionnaire doit être le propriétaire du chèque certifié. A cet effet, la Carte Nationale d'Identité (CNI) sera exigée pour vérification ;
5. Le soumissionnaire gagnant disposera d'un délai maximum de quinze jours (15) jours calendaires pour s'acquitter du montant restant dû, tenant compte de la caution, faute de quoi il sera déchu de plein droit et on fera appel au deuxième soumissionnaire gagnant ;
6. Ce montant sera soit versé sur le compte n° CC10139 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de Prélèvements sur les ventes ou par virement bancaire au N°01104582320, soit paiement par chèque certifié au nom de la CVBPE ;

φ

7. La caution du soumissionnaire gagnant qui n'aura pas payé dans les délais ci-haut indiqués, ainsi que celle d'un soumissionnaire gagnant qui se désistara ne seront pas restituées ;
8. Le dédouanement est obligatoire pour tout véhicule ou moto non dédouanée dans un délai ne dépassant pas 15 jours ouvrables dès l'apurement du paiement du montant du lot gagné. Passé ce délai, une amende de 2% du prix d'adjudication par mois de retard sera appliquée.
9. L'autorisation d'enlèvement du lot gagné sera établie après présentation des preuves de paiement du montant restant dû, en complément de la caution et des quittances des droits et taxes de la douane si nécessaire dans un délai ne dépassant pas 5 jours ouvrables, à l'Equipe chargée de la vente aux enchères des biens du domaine privé de l'Etat, immeuble Emmaüs Pathway à Kigobe, 2^{ème} étage ;
10. Les lots de ces biens et les cautions correspondantes sont indiqués dans les tableaux en annexe ;
11. Cet avis de mise en vente peut être visité sur le site web de l'OBR www.obr.bi. Il est également affiché aux tableaux d'affichage de l'OBR aux sites Virago et Emmaüs, aux bureaux de l'OBR sis à Rumonge, Bururi, Makamba, Rutana, Ruyigi et Cankuzo.

Pour plus d'information, appeler au 22 28 22 55 ou au numéro vert 500.

Fait à Bujumbura, le 25 / 3 / 2025



ANNEXES

I. Province de Bujumbura.

N° Lot	Marque/Type	Plaque	N° de châssis	Localisation	Caution
2	MOTO SUZUKI		TF125-148340	ZONE GITAZA	50 000
6	MOTO LIFAN		LFYCM50XFA000294	POSTE DE POLICE ZONE GITAZA	50 000

II. PROVINCE DE RUMONGE

N° Lot	Marque/Type	Plaque	N° de châssis	Localisation	Caution
1	KIA SORENTO	B194AGB	KNAJC52284312516	OHP RUMONGE	1 000 000
2	MOTO SUZUKI	A395AGB	JS1G12A552105722	OHP RUMONGE	50 000
3	MOTO SUZUKI	A393AGB	JS1SG12A55210586	OHP RUMONGE	50 000
7	TOYOTA HILUX D/C	895AIT	JTFDE626X00054310	BPEAE RUMONGE	1 000 000
8	MOTO SUZUKI		JS1SG12A952107716	BPEAE RUMONGE	50 000
10	MOTO HONDA		JS1SG12A85107660	BPEAE RUMONGE	50 000
14	MOTO SUZUKI		TF125-147154	COMMUNE RUMONGE	50 000
18	MOTO LIFAN			DPE RUMONGE	50 000
19	MOTO LIFAN		LF3YCM502CA000382	TGI RUMONGE	50 000
20	MOTO LIFAN		LF3YCM502CA000381	TGI RUMONGE	50 000
21	GREAT WALL D/C	A236AGB	LGWBC17XCC670416	LYCEE RUMONGE	1 000 000

III. PROVINCE DE BURURI

N° Lot	Marque/Type	Plaque	N° de châssis	Localisation	Caution
48	FORD RANGER D/C		MNCBSBE40AW80205 2	ETS KIREMBA	1 000 000
70	FORD RANGER D/C	B735AGB	MNCBSFE806W46397 3	HOPITAL RUTOVU	1 000 000

IV. PROVINCE DE MAKAMBA

N° Lot	Marque/Type	Plaque	N° de châssis	Localisation	Caution
33	GREAT WALL D/C	C234AGB	LWGDSC1720067041 2	PROVINCE MAKAMBA	1 000 000
36	MOTO LIFAN		LF3YCM50EA000253	DPE MAKAMBA	50 000
40	MAZDA D/C	B767AIT	MN7UN3116X2W2009 0	BPEAE MAKAMBA	1 000 000
C12	TOYOTA HILUX D/C		JTFDE626700152873	COMMUNE MAKAMBA	1 000 000

V. PROVINCE DE RUTANA

N° Lot	Marque/Type	Plaque	N° de châssis	Localisation	Caution
63	NISSAN D/C		ADNCPUD22Z004537 2	BDS RUTANA	1 000 000
68	NISSAN PATROL	C221AIT	JN1TCSYB1Z058704	BDS GIHOFI	1 000 000
69	NISSAN D/C		ADNJ920000E018258	BDS GIHOFI	1 000 000

VI. Province Ruyigi

Lot	Marque et type	N° de châssis	Localisation	Caution
1	CTTE FORD RANGER D/C	MNCBS32862W240282	PSTP-RUYIGI	500 000
3	JEEP TOYOTA L/C (LONG CHASSIS)	LJ79-0011198	PSTP-RUYIGI	500 000
5	JEEP TOYOTA L/C (COURT CHASSIS)	PZJ70-0001189	PSTP-RUYIGI	1 000 000
13	CITERNE	-	PSTP-RUYIGI	600 000
19	CTTE FORD RANGER	MNCBS32862W237219	PSTP-RUYIGI	1 000 000
22	JEEP TOYOTA L/C (LONG CHASSIS)	JTFRB71J900026304	CDS RUYIGI	1 000 000
28	MOTO HONDA 125S	L125S-5744473	BPEAE RUYIGI	300 000
29	MOTO HONDA 125S	L125S-5744487	BPEAE RUYIGI	300 000
32	MOTO SUZUKI	JSJ5012A852102125	BPEAE RUYIGI	300 000
42	MOTO LIFAN COOL	LF3YQM506BA000139	COMMUNE BUTEZI	200 000

47	TOYOTA HILUX S/C	JTFKE62680013590	HOPITAL BUTEZI	1 000 000
48	MOTO LIFAN	LF3YC3M505FA00283	DCE BUTEZI	300 000
50	MOTO LIFAN	LF3YCM506CA000417	TRIBUNAL DE BUTEZI	200 000
56	MOTO LIFAN	LF3YCM502BA000123	COMMUNE KINYINYA	100 000
59	MOTO SUZUKI	J51SG12A452103220	CDS KINYINYA	100 000
60	MOTO YAMAHA 200	3GX-111156	CDS KINYINYA	100 000
65	TOYOTA HILUX D/C	JTFDE626600153125	COMMUNE NYABITSINDA	1 000 000
66	MOTO LIFAN	LF3YCM50XCA000422	TRIBUNAL NYABITSINDA	300 000
67	MOTO LIFAN	LF3YCM504AD001075	TRIBUNAL NYABITSINDA	300 000
70	MOTO YAMAHA	DE02X-016295	COMMUNE BWERU	300 000
71	MOTO LIFAN	LF34CM507BA000117	COMMUNE BWERU	300 000
72	MOTO LIFAN	LF3YCN509BA000118	COMMUNE BWERU	300 000

VII. Province CANKUZO

Lot	Marque et type	N° de châssis	Localisation	Caution
85	MOTO YAMAHA DT	18G108299	COMMUNE CANKUZO	300 000
86	MOTO SUZUKI	TF125148650	COMMUNE CANKUZO	300 000
87	CTTE NISSAN D/C	ADNJ920000DG45706	BPEAE CANKUZO	1 500 000
88	CTTE FORD RANGER	MNCLS32119W775246	BPEAE CANKUZO	1 500 000
89	JEEP LAND ROVER	SALLBHMB8WA901742	BPEAE CANKUZO	2 000 000
99	JEEP NISSAN PATROL	83ZCRLGYB0GFX92	HOPITAL CANKUZO	1 000 000
105	MOTO LIFAN 200Y	LF3YCM504FA000369	DCE GISAGARA	300 000